



CLSSCT de la Direction Territoriale du Bassin de la Seine du 23 Novembre 2023

Déclaration liminaire du Sne-FSU

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite aux événements d'hier, après discussion en intersyndicale avec les camarades des OS siégeantes et après consultation au sein de la section DTBS et de la secrétaire générale du Sne-FSU, nous rejoignons les camarades sur le fait que le moratoire demandé par la CGT englobe également le PCC transitoire de Compiègne, non pour entamer des négociations pour stopper le projet dans sa globalité mais pour la partie concernant l'indemnitaire et le questionnement sur votre vision de la mobilité !

Monsieur le Directeur, au CSAL du 2 juin 2023 concernant la première présentation du projet PCC Compiègne, le Sne FSU vous a fait part ainsi qu'à toutes les personnes présentes selon leurs différents grades et qualités, son mécontentement sur le montant de 40,66 € Brut supplémentaires de la PTETE C dite PCC alloué aux futurs agents opérateurs du PCC Compiègne qui je répète, ne fais pas briller la vitrine VNF !

Monsieur le Directeur je vais encore me répéter mais ce sont pourtant bien ces agents qui étaient et sont toujours présents à tous les rendez-vous pour faire de ce PCC transitoire votre fierté auprès des autres Directions Territoriales et du Directeur Général en transmettant leurs précieuses expériences !!!

De plus certains d'être eux devront se déplacer en voiture pour prendre leur service et donc engendrer des frais d'essences et d'usures de leurs véhicules, modifier leur rythme de vie garde d'enfant, accueil scolaire et périscolaire, vie de couple... Les fonctions de responsable avec ce mode de travail en affectation dynamique, VNF les consultent pour faire avancer la modernité et vous bousculer leur vie pour 40,66€ Brut ?

Monsieur le Directeur, nous avons bien connaissance que ce n'est pas vous qui pouvait activer ce levier et que vous deviez remonter notre demande au Directeur Général avec un retour de non remonté de votre part au 2ème passage du projet PCC Compiègne au CSAL du 22 juin 2023.

Sur cette réponse à vide nous avons demandé un entretien avec la DRHM avec la présence de Mme Besegheer et M. Ribein votre adjoint qui pourra vous confirmer que la Grande Direction a dans l'idée de mettre en fonction un levier permettant d'ajouter 400€ brut sur la PTETE C pour attirer les agents en PCC cibles, précision pour votre information, ce sont les PCC qui seront permanents !

Monsieur le Directeur qu'allez-vous annoncer aux agents en PCC transitoire ? Eux qui auront fait des PCC transitoires la vitrine de VNF, partagés leur précieuses expériences professionnelles, modifiant leur rythme de vie pour des agents qui n'auront plus qu'à mettre leurs pieds sous les bureaux et exploiter leurs secteurs sans soucis ?

Monsieur le Directeur, nous avons tiré sur l'alarme depuis presque 6 mois sur ces sujets et nous vous demandons de bien vouloir accepter une révision de la PTETE en acceptant de bien vouloir intégrer le PCC Compiègne dans le moratoire et de bien vouloir retirer les points 3 et 5 concernant les PCC à l'ordre du jour.

Cordialement,

La section DTBS du Sne FSU

Je vous remercie pour votre attention.

Les élus Sne-FSU VNF DTBS
Au CLSSCT de la DTBS



Syndicat
national de
l'environnement



Sne-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 88/01 40 81 22 37
